de l'année dernière, adressée au Président de la République, Nous Nous sommes plaint d'autres actes qui sont nuisibles au salut des âmes et qui blessent les droits de l'Eglise. Nous avons agi de la sorte parce que la sainteté et la grandeur de Notre charge apostolique le demandaient et que Nous désirons vivement que les Français conservent avec une pieuse et inviolable fidélité la religion qu'ils ent reçue de leurs ancêtres et de la même constance, Nous ne cesserons jamais de défendre les intérêts catholiques de la France.

Dans l'accomplissement de ce juste et rigoureux devoir, vons avez tons été, Vénérables Frères, nos vaillants auxiliaires. En effet, réduits à déplorer le sort des Congrégations religieuses, vous avez fait néanmoins tout ce qui vous était possible pour ne pas laisser sans défense ceux qui n'avaient pas moins bien mérité de la société civile que de l'Eglise. A l'heure présente, autant que le permettent les lois, vous appliquez ves plus grandes sollicitudes et vos pensées à procurer à la jeunesse les facilités nombreuses de bonne éducation, et vous ne manquez pas de montrer combien les desseins que certains hommes nourrissent contre l'Eglise seraient pernicieux à l'Etat lui-même.

C'est pourquoi personne n'aura le droit de vous accuser de céder à des considérations humaines, ou de faire la guerre à l'ordre de choses établi; car, lorsqu'il s'agit de l'honneur de Dieu, lorsque le salut des âmes est mis en péril, le devoir de votre charge est de prendre la protection et la défense de toutes ces choses.

Continuez donc avec prudence et fermeté à remplir votre ministère épiscopal : à enseigner les préceptes de la doctrine céleste et à montrer au peuple le chemin à suivre au milieu de l'iniquité si grande des temps.